



Égalité

# LE RÉSEAU DE LA VILLE NON-SEXISTE

## MANDAT DE PARTICIPATION

# Nantes, ville non-sexiste : objectif 2030 !

La Ville de Nantes a pour ambition de devenir la première ville non-sexiste de France d'ici 2030. Cet objectif implique non plus de lutter uniquement contre les manifestations et conséquences des inégalités entre les femmes et les hommes mais de s'attaquer également à leur fondement : le sexisme. Il s'agit d'en reconnaître le caractère systémique, c'est-à-dire organisé par des normes, présent dans tous les domaines de la vie et toutes les sphères sociales, et qui cible en premier lieu les femmes et les personnes LGBTQIA+.

Pour y parvenir, la Ville de Nantes ne peut agir seule. Elle propose donc de renforcer et d'animer la mise en réseau des actrices et des acteurs du territoire en développant l'interconnaissance, les compétences et le pouvoir d'agir.

Dans ce cadre, une démarche a été engagée de juin 2022 à juin 2023 pour construire une instance de gouvernance ouverte qui soit à la hauteur de cette nouvelle ambition politique. Après une phase de concertation auprès de structures du territoire et suite à la délibération en conseil municipal du 13 octobre 2023, **le réseau de la ville non-sexiste est institué lors de la soirée de lancement du 9 novembre 2023.**

Le présent mandat définit la raison d'être du réseau, ses missions, sa composition, sa gouvernance, son fonctionnement et les engagements de ses membres. A la demande des actrices et acteurs concertés, et au regard du caractère novateur du système de gouvernance proposé, le réseau fait l'objet d'une **première phase d'expérimentation d'une durée maximale de 2 ans** à la suite de laquelle le mandat pourra être ajusté.

# La raison d'être du réseau de la ville non-sexiste

Le réseau est une instance de dialogue, d'interconnaissance et d'actions qui contribue à la lutte contre le sexisme sur le territoire nantais de manière concertée, concrète et innovante.

## Ses missions

Le réseau est force de propositions au service de la nouvelle politique publique ville non-sexiste et produit des ressources au service du territoire, de ses actrices et acteurs.

Ses missions consistent à :

- > Nourrir la politique publique ville non-sexiste par des contributions, avis, préconisations destinées à la Ville et ses partenaires en :**
  - interpellant de façon constructive sur l'état d'avancée des engagements de la Ville
  - organisant des remontées de terrain, l'identification d'angles morts ou de pratiques inspirantes
  - participant à la mise en œuvre de certaines actions
  
- > Mobiliser le territoire au service de l'ambition d'une ville non-sexiste en 2030 en :**
  - mettant en relation et fédérant des actrices et acteurs du territoire
  - facilitant l'accès à l'information relative aux lieux d'accueil et d'accompagnement existants sur le territoire
  - organisant ponctuellement, au titre du réseau, des actions de formation du monde professionnel et associatif et de sensibilisation du grand public, notamment pour les publics jeunes

## Ses membres

Le réseau regroupe une diversité d'actrices et d'acteurs, **principalement associatifs**, experts ou non de la lutte contre le sexisme. Il peut intégrer des structures économiques, institutionnelles, ou académiques. Selon les besoins, il peut associer des citoyennes et citoyens, notamment des personnalités expertes.

Les membres du réseau peuvent s'impliquer à différents niveaux :

- > en tant que **copilote**, c'est-à-dire membre du comité de pilotage du réseau
- > en tant que **contributeur/contributrice**, c'est-à-dire membre d'un ou plusieurs groupes de travail
- > en tant que **participante/participant**, c'est-à-dire membre présent lors des temps forts annuels (plénières, évènements) et destinataire des communications concernant le réseau

La composition du réseau doit répondre autant que possible à l'exigence de diversité, de pluralité et mixité des membres en termes d'expertises, de domaines d'action mais également de profils.

**Les membres participent au réseau au nom d'une organisation ou d'un collectif et s'y engagent bénévolement.**

L'adhésion des membres en tant que **participante et participant** au réseau se fait sur simple demande auprès de la Ville après engagement à respecter les principes du présent mandat.

Les membres peuvent devenir **contributeurs et contributeuses** en s'inscrivant dans les groupes de travail de leur choix.

Les **membres du comité de pilotage** et des groupes de travail seront désignés à la suite d'appels à candidature parmi les membres du réseau.

## Gouvernance du réseau

**La Ville de Nantes** est l'initiatrice du réseau et en assure la **gouvernance partagée**.

**Cette gouvernance partagée s'incarne à travers un comité de pilotage** composé de :

- l'élue adjointe à la ville non-sexiste et l'élue déléguée à la lutte contre l'homophobie et au suivi des associations LGBTQIA+ (membres de droit)
- des agentes et agents de la direction égalité (2 membres de droit)
- des structures membres du réseau

**Le comité de pilotage a pour missions :**

- > d'être garant du cadre de fonctionnement et des missions du réseau
- > d'établir et de proposer le programme de travail du réseau
- > de préparer les réunions plénières du réseau
- > de suivre les groupes de travail thématiques

**Le comité de pilotage est composé de 12 à 25 membres maximum**, suite à un appel à candidatures. Au-delà de 25 candidatures, la désignation sera faite par la Ville dans l'objectif de respect de la diversité et pluralité des membres.

Le comité de pilotage adopte, lors de sa première réunion, **une charte qui détaille et fixe les règles de fonctionnement du comité et du réseau**, dans la lignée des premiers éléments dégagés lors des ateliers de concertation et pour la durée de l'expérimentation.

## Fonctionnement du réseau

### RÉUNIONS

Le réseau s'organise de la manière suivante :

- **deux plénières annuelles - internes aux membres** - pour favoriser le partage d'informations, le suivi des groupes de travail, la montée en compétence collective et valider le programme de travail
- **une plénière annuelle - ouverte au grand public** - pour faire le point sur la politique publique et échanger sur la vie du réseau
- **des réunions des groupes de travail** thématiques pour réaliser le programme du réseau
- **les réunions du comité de pilotage** chargé d'assurer le fonctionnement du réseau.

Les plénières ont lieu en présentiel avec, dans la mesure possible, un système de garde d'enfants et la prise en compte des besoins d'accessibilité.

### ACTIONS

Un **programme de travail annuel** est établi à l'initiative du comité de pilotage, qui prend en compte les demandes de la Ville et des autres membres du réseau.

Il est validé en plénière du réseau. Le comité de pilotage peut l'ajuster selon l'actualité et les besoins identifiés par les membres pour ensuite le présenter à la plénière suivante.

### MOYENS

Pour mener à bien ses missions, le réseau s'appuie, dans un esprit de coopération, sur la force d'action de ses membres et sur les initiatives déjà menées par d'autres actrices et acteurs, à l'échelle de la ville et de ses différents quartiers.

Il dispose d'un **budget pour assurer la vie courante du réseau, la mise en place des plénières et de ses projets.**

Un personnel dédié à l'animation et au secrétariat du réseau est mis à disposition par la Ville.

Il utilise le site du dialogue citoyen porté par la collectivité pour présenter son activité et peut disposer d'un espace numérique partagé mis à disposition par la Ville.

## Engagements de l'ensemble des membres

Après avoir pris connaissance du présent mandat et l'avoir validé, les membres du réseau de la ville non-sexiste s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de remplir au mieux leurs missions.

Pour la Ville de Nantes, il s'agit de garantir au réseau les conditions nécessaires à la réalisation de ses travaux.

Pour garantir un cadre de travail efficace, serein et convivial, les membres s'engagent à faire preuve :

- > d'une **écoute attentive** envers toutes les paroles qui s'expriment
- > de **disponibilité et d'assiduité** adaptées à leur niveau d'implication
- > d'une **acceptation des divergences de points de vue** comme un élément nécessaire au débat démocratique
- > de **non-discrimination** envers les autres membres et l'ensemble des publics

Par ailleurs, le réseau dans son ensemble se fixe pour exigences :

- de prendre en compte la **diversité des vécus et des discriminations croisées**
- d'agir dans et pour l'**ensemble des quartiers nantais**
- d'adapter ses actions **aux spécificités du territoire d'intervention et des publics visés**

# Plus d'infos



**DIRECTION ÉGALITÉ**

**[direction.egalite@nantesmetropole.fr](mailto:direction.egalite@nantesmetropole.fr)**



**DIALOGUE CITOYEN**

Consultez la [page](#) dédiée au réseau de la ville non-sexiste

**Vous souhaitez rejoindre un groupe de travail et/ou le comité de pilotage du réseau de la ville non-sexiste ? Inscrivez-vous en ligne grâce à ce QR Code !**

